

Mairie de Périgny

Procès-Verbal de réunion

Séance du 05 Octobre 2026

Date de convocation : 1^{er} octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 octobre à dix-huit heures trente, les membres composant le conseil municipal de Périgny, légalement convoqués par Monsieur Philippe MAHOUDEAU, maire, se sont réunis à la mairie de PERIGNY.

Etaient présents : Mmes, M. Boulay T. – Croiset D. – Dorsemaine MF. - Gier F. – Leroux F. – Machebœuf B. - Mahoudeau P. – Peschard K. – Trihan N. – Vannier-Neuilly A., lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France DORSEMAINE

ORDRE DU JOUR :

- Etude des devis reçus concernant les travaux d'éclairage public
- Avancement du dossier « eaux pluviales » rue Principale et demandes de subventions afférentes
- Questions diverses

Etude des devis reçus concernant les travaux d'éclairage public

Nous avons reçu 3 devis pour les travaux d'installation d'un luminaire solaire à Mézières et 7 lanternes :

- Eiffage 4.272,00 € HT + 7 x 724,00 € HT
- ERS Maine 3.987,00 € HT + 7 x 690,00 € HT
- INEO 3.450,00 € HT + 7 x 340,00 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société INEO et de profiter de leur intervention pour que des travaux complémentaires soient réalisés (installation d'un luminaire supplémentaire rue Saint-Martin, remplacement de tous les lampadaires d'éclairage public par des éclairages économiques à LED) pour un montant total de travaux de 16.570 € HT. Une partie de cet investissement peut être subventionnée par le SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité du Loir-et-Cher), le devis va leur être adressé afin que le montant de la subvention accordée pour ces travaux soit calculé.

Avancement du dossier « eaux pluviales » rue principale et demandes de subventions afférentes

M. Metay, le maître d'œuvre a consulté 3 entreprises pour que les travaux soient chiffrés et réalisés le plus rapidement possible :

- Société Eurovia dont le devis est de 68.264,00 € HT
- Société COLIN TP, travaux estimés à 61.895,00 € HT
- Société BARBOSA, montant des travaux 49.645,00 € HT

C'est donc le devis de la société BARBOSA qui est retenu à l'unanimité par le conseil municipal.

L'entreprise Barbosa s'engage à réaliser la partie des travaux nécessitant l'interdiction de circuler durant les vacances de la Toussaint, du 19 au 30 octobre ; la circulation sera alternée pour le reste des travaux qui devraient être terminés aux alentours du 15 novembre.

Questions diverses

* L'Avade nous informe des tarifs en vigueur à compter de septembre 2026 pour la mise à disposition d'une personne pour l'entretien des espaces verts sur la commune :

- Tarif horaire avec fourniture du matériel d'entretien par l'AVADE (débranchailleuse, tondeuse, etc...) : 29,00 €

- Tarif horaire avec utilisation du matériel communal : 24,00 €

En Octobre, il est programmé que l'agent intervienne 5 journées complètes + 2 matinées sur la commune.

* Mme Robert, notaire à Vendôme souhaite régulariser la vente des parcelles cadastrées section ZE n° 44, 48 et 51 aux acquéreurs de la propriété de Mme Bourquin, M. François et Mme Lelarge. Une délibération avait été prise en ce sens lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2026 mais des erreurs matérielles ont été constatées sur cette délibération, il convient donc d'annuler la délibération n°2026-20 et d'en reprendre une nouvelle stipulant que le conseil municipal décide de céder aux nouveaux propriétaires de ce bien, pour la somme de 10,00 € les parcelles suivantes :

- parcelle ZE 44 (134 ca)
- parcelle ZE 48 (9 ca)
- parcelle ZE 51 (8 ca)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (délibération 2026-26)

* Lors de sa séance du 26 septembre 2023, le conseil municipal avait décidé d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher. Il est rappelé au conseil municipal qu'en application des dispositions du Code général de la fonction publique, toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.

La convention qui lie la mairie au CDG 41 arrive à échéance. Aussi, si le conseil municipal souhaite renouveler ce partenariat, il y a lieu de délibérer à nouveau et une convention d'adhésion entre les deux parties devra être signée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, décidé, à l'unanimité des membres présents :

- de renouveler l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'adhésion à ce dispositif mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (délibération 2026-27).

* Il a été signalé à la mairie que la voirie à Esnault est très abîmée. Monsieur le Maire propose de se rendre sur place avec une entreprise spécialisée pour voir ce qui peut être fait à moindre coût.

* Le téléphone fixe de l'école ne fonctionne plus, rendez-vous est pris avec la société ORANGE pour que la ligne soit à nouveau fonctionnelle. En parallèle un téléphone portable va être fourni à l'enseignante afin qu'elle soit joignable, ce mobile servira également à l'accompagnatrice dans le car.

* PanneauPocket, l'application permettant aux administrés d'être informés des activités se déroulant sur la commune est maintenant opérationnelle sur Périgny. Il suffit de télécharger l'application gratuite sur son smartphone et choisir la commune de « Périgny – 41100 » en favori.

* Dates à retenir :

- La cérémonie du 11 novembre débutera à 11h à la mairie.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le lundi 07 décembre 2026 à 18h30.
- Les vœux du maire sont programmés pour le dimanche 10 janvier 2027 à 16h00.

Le Maire,
Philippe MAHOUDEAU

La secrétaire de séance
Marie-France DORSEMAINE